



## DECISION MUNICIPALE N° 02 /DM/CK/SG/03-2024

PORTANT ATTRIBUTION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
N°06/AONO/CK/CIPM-AI/SG/2024 DU 22/01/2024 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE  
CONSTRUCTION DES PUITTS EQUIPES DE PMH DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE  
DE KOUOPTAMO, DEPARTEMENT DU NOUN, REGION DE L'OUEST. BIP MINEE 2024

Le Maire de la Commune de Kouoptamo,

- Vu la Constitution du Cameroun ;  
Vu la loi n°2018/011 du 15 juillet 2018 portant code de transparence et de la bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;  
Vu la loi n°2018/012 du 15 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;  
Vu la loi n°2019/024/ du 24 Décembre 2019 portant code général des collectivités territoriale décentralisées ;  
Vu la circulaire n°001/CAB/PR du 19/06/2012 relative à la passation et au contrôle de l'exercice des marchés publics ;  
Vu le Décret n°2018/366 du 26/09/2018 portant code des marchés publics ;  
Vu l'Arrêté n°204/A/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des CIPM auprès des Communauté Urbaines et des Communes d'Arrondissements ;  
Vu la Circulaire n°00000026/C/MINFI du 29 Décembre 2023 portant instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques au Cameroun pour l'exercice 2024;  
Vu le Procès-verbal n°012/PV/CK/CIPM/SG/2024 du 21/02/2024 de la CIPM de Kouoptamo relatif à ce projet ;  
Vu le Rapport de la Sous-commission d'analyse des offres du 26/02/2024;  
Vu l'Arrêté n°000067/A/MINDDEVEL/du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et de ses Adjoints à l'issu du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Kouoptamo ;  
Considérant les nécessités de services.

### DECIDE:

**Article 1<sup>er</sup>** : L'établissement ci-dessous désigné est retenu comme attributaire de la Lettre-Commande relative au Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°06/AONO/CK/CIPM-AI/SG/2024 du 22/01/2024 pour l'exécution des travaux de construction des puits équipés de PMH dans certaines localités dans la Commune de Kouoptamo, Département du Noun, région de l'ouest.

N°	Entreprise	Montant TTC	Délai d'exécution
01	ETS KARESS BTP BP. : BAFOUSSAM Tél. : 699 13 04 75	44 698 500 FCFA	03 mois

**Article 2** : La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera./-

Kouoptamo, le 11 MARS 2024

**AMPLIATIONS :**  
-PREFET/NN  
-DD/MINMAP/NN  
-ARMP/OU  
-PRESIDENT CIPM/KPTAMO  
-CHRONO

LE MAIRE,  
(Maitre d'ouvrage)